

Communiqué de presse

Le 26 janvier 2017

LIAISON LYON-TURIN :

Feu vert des Parlements français et italien pour l'engagement définitif des travaux du tunnel transfrontalier

Ce jeudi 26 janvier, le Sénat a approuvé dans la matinée l'accord signé le 24 février 2015 par la France et l'Italie pour l'engagement définitif des travaux du tunnel transfrontalier de 57 km sous les Alpes, pierre angulaire de la future ligne ferroviaire Lyon-Turin. Après l'approbation de cet accord par le Parlement italien en automne dernier puis par l'Assemblée nationale française le 22 décembre 2016, **ce vote de la Haute-Assemblée s'impose comme une étape cruciale** dans le long processus décisionnel amorcé en janvier 1995 avec la signature d'un premier accord franco-italien, puis véritablement enclenché en 2001 avec le traité binational décidant de la réalisation de la liaison Lyon-Turin.

Avec l'approbation de cet accord, l'opérateur franco-italien TELT, en charge de la réalisation et de l'exploitation du tunnel, peut désormais lancer dès cette année les appels d'offres nécessaires à la poursuite du **chantier dont la livraison est programmée à l'horizon 2030**.

« Nous nous réjouissons du cap décisif qui a été franchi ce matin » déclare Jacques Gounon, Président du Comité pour la Transalpine Lyon-Turin qui rassemble depuis 1991 une multitude d'acteurs politiques, économiques, associatifs... mobilisés autour de ce programme. *« La liaison Lyon-Turin est une **grande infrastructure stratégique et nécessaire pour l'Europe et pour la France. Elle conjugue des objectifs de développement économique avec des exigences fondamentales de préservation de l'environnement. Elle est une réponse efficace, calibrée et économiquement réaliste à des défis qui s'inscrivent sur le long terme** ».*

Si la nouvelle ligne permettra des gains de temps significatifs pour les voyageurs dans leurs déplacements régionaux, nationaux et internationaux, sa vocation principale est orientée vers le fret ferroviaire. **Chainon manquant du corridor ferroviaire méditerranéen reliant la péninsule ibérique et l'Europe centrale**, la ligne a pour objectif d'opérer le **transfert modal de près de 1 million de poids lourds par an de la route vers le rail**, soit plus d'un tiers du trafic routier de marchandises entre la France et l'Italie, avec à la clé une réduction annuelle de 1 million de tonnes de CO² rejetés dans l'atmosphère.

Dans le même temps, la liaison permettra de **repositionner la France comme un nœud stratégique dans le transport de flux de marchandises créateurs d'activités et d'emplois**.

« L'essentiel est certes acquis mais il reste encore beaucoup à faire et à décider » souligne François Lépine, vice-président délégué du Comité pour la Transalpine. *« Si l'engagement de l'Etat français est garanti, il y a malgré tout **urgence à pérenniser sur le long terme le financement de la part française du tunnel**. D'un coût certifié de 8,6 Mds d'euros (en € 2012), celui-ci est financé à 40 % par l'Union Européenne, 35% par l'Italie et 25% par la France. Il y a également urgence à **accélérer la programmation des voies d'accès françaises au tunnel** mais aussi à **relancer de manière dynamique les politiques de développement du fret ferroviaire en France**, et cela bien en amont de la mise en service du tunnel transfrontalier ».*

- **En savoir plus** : retrouvez sur le lien suivant la contribution écrite du Comité pour la Transalpine remise lors de son audition par le sénateur Yves Pozzo di Borgo, rapporteur, au nom de la commission des affaires étrangères et de la défense, du projet de loi examiné et voté en séance ce matin :

Contacts : Comité pour la Transalpine : +33 (0)4 26 73 51 57 info@transalpine.com - www.transalpine.com



Transalpine [@LeLyonTurin](https://twitter.com/LeLyonTurin)